

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 42 (1995)
Heft: 4

Artikel: Neuchâtel et la réforme
Autor: Mathey, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-368595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PCI: l'adaptation de la loi fédérale

Neuchâtel et la réforme

Bien que la loi fédérale soit la même pour tous les cantons, ceux-ci doivent l'adapter à leurs propres structures. Aujourd'hui, Pierre Blandenier, chef du Service de la PCI et du feu du canton de Neuchâtel, explique la réforme de son canton.

RENÉ MATHEY

L'adaptation de la loi cantonale devrait être présentée au Grand Conseil dès l'automne 95, déclare d'emblée Pierre Blandenier, sous la forme de deux nouvelles lois d'introduction – base et abris. C'est un travail relativement long, dans la mesure où

jusqu'à présent le canton de Neuchâtel ne possédait qu'une loi lacunaire. La base de travail ayant toujours été celle de la loi fédérale, si l'on fait exception de la répartition des subventions.

L'adaptation de la loi fédérale est du ressort du département de la justice, de la santé et de la sécurité du canton de Neuchâtel, placé sous la direction du conseiller Maurice Jacot. Au sujet de ce département, précisons qu'il regroupe sous le terme «sécurité»: les affaires militaires, la protection civile, la police et les sapeurs-pompiers. A ce propos, même si ce département est quelque peu considéré comme «mammoth», il comporte bien des avantages, notamment pour les interventions en temps de paix. Le plan ORCAN (Organisation catastrophe) ne dépend maintenant plus que d'un seul chef de département. C'est la coordination de l'ensemble des secours qui y gagne.

Une régionalisation «douce»

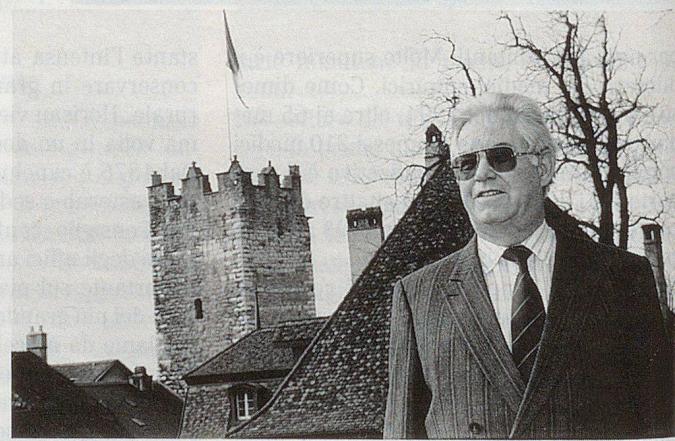
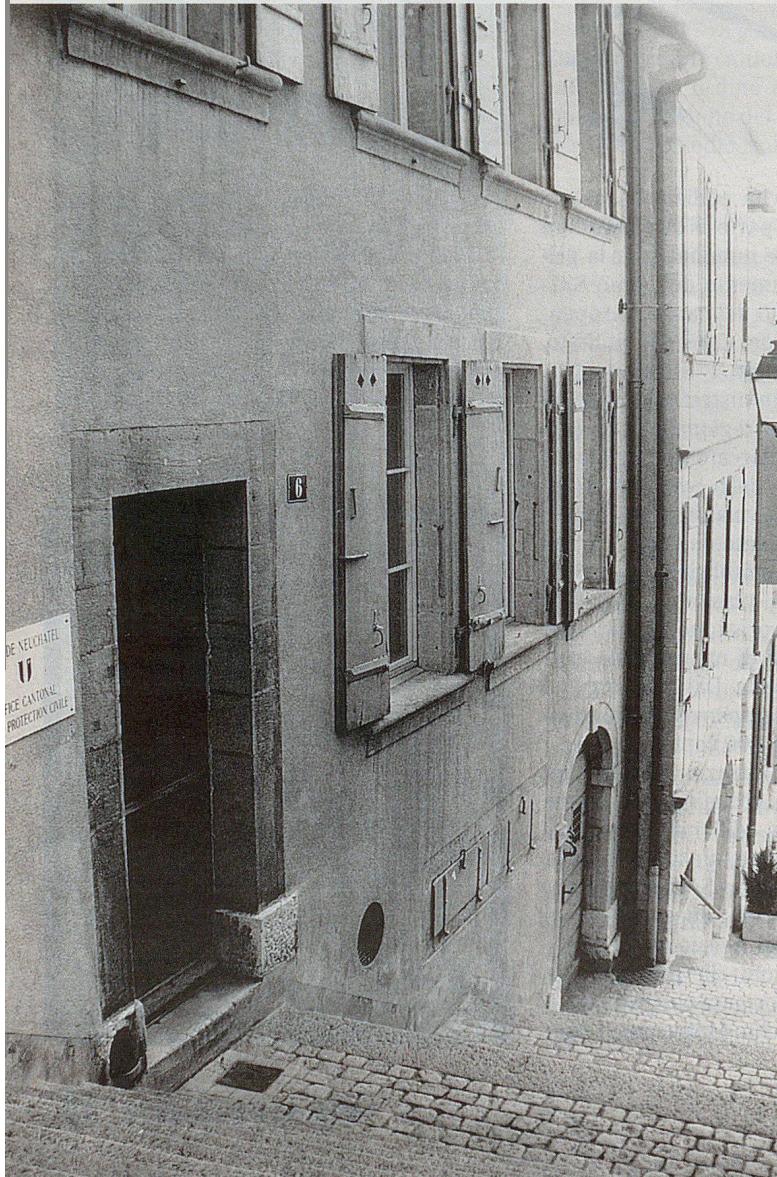
Comme dans d'autres cantons, la loi fédérale a incité à la création d'un certain

regroupement de communes. Précisons aussi, souligne Pierre Blandenier, que le canton de Neuchâtel ne possède que peu de toutes petites communes, soit une seule qui possède moins de 100 habitants (Engelon); il y a en fait 62 communes.

Il y a maintenant 11 communes directrices et 14 attribuées. La distinction entre «directrice» et «attribuée» provient du fait que les OPC directrices possèdent une formation d'intervention. Il s'agissait aussi, en créant cette forme de régionalisation, de ne pas froisser la susceptibilité politique des communes, puisque, précise Pierre Blandenier, l'autonomie communale doit être respectée. Il faut ajouter à ce dispositif 37 communes intégrées, qui sont elles-mêmes attribuées à des systèmes de types directrices ou attribuées. L'ensemble donne donc 25 organisations sur les 62 communes du canton.

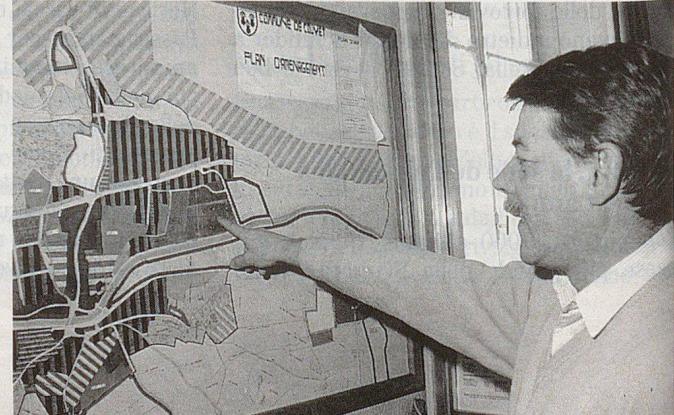
Toute l'idée de ce type de regroupement provient du fait que le canton possède sept centres de secours sapeurs-pompiers. La collaboration se développant avec les sapeurs-pompiers, c'est cette base qui a été retenue. Mais le chiffre de onze provient

Le service cantonal de la PCI et du feu devrait quitter ses locaux de la vieille-ville de Neuchâtel.



Pierre Blandenier, chef de service: «Nous tentons une régionalisation douce...»

Charles Michel, CL adjoint et responsable de la sécurité explique le plan d'aménagement de Couvet.



simplement du fait que les OPC n'ont pas forcément la même mobilité que les centres de secours.

Formations d'intervention

Cette nouvelle structure est maintenant en place. Il s'agit encore de la roder et c'est la raison pour laquelle le service cantonal délie un de ses responsables pour faciliter la mise en place de certaines phases. Si les formations d'intervention sont maintenant en ordre sur le papier, il s'agit de les rendre maintenant opérationnelles. Un groupe de travail a donc été formé. Il s'agit d'atteindre un objectif, garant d'un bon fonctionnement de l'ensemble, qui est celui du respect d'une doctrine unique. La commission s'est très rapidement rendue compte que l'idée de base qui voulait que la PCi mette l'accent sur le sauvetage, était un peu simpliste. En fait, c'est la logistique qui devient le fer de lance des formations. Le problème principal se situe dans le domaine de l'alarme de ces formations. Si les sapeurs-pompiers possèdent un système de mise sur pied par téléphone (SMT), dont

le principe sera étendu à tout le canton, ce n'est pas le cas de la PCi. Pour celle-ci, la commission penche en faveur d'un système de «bip», par l'intermédiaire de swissphone, et par l'utilisation conjointe du réseau cantonal d'alarme constitué par les sapeurs-pompiers. L'avantage principal est que ce système peut être étendu à l'infini. Ce sont finalement les moyens financiers qui dicteront la mise en place plus ou moins rapide de l'ensemble du système d'alarme.

Pompiers et PCi: «main dans la main»

L'autre particularité du canton de Neuchâtel est le fait que le service du feu est regroupé avec la PCi. Pierre Blandenier a d'ailleurs été président de la fédération cantonale jusqu'à l'année dernière. Ceci a facilité la reprise du secteur administratif des sapeurs-pompiers par la PCi. En deux mots, il n'y a pas d'inspectorat cantonal du feu. C'est le comité cantonal qui, sous mandat du Conseil d'Etat, effectue les inspections des services du feu. Le rapport, lui, est adressé au Service canto-

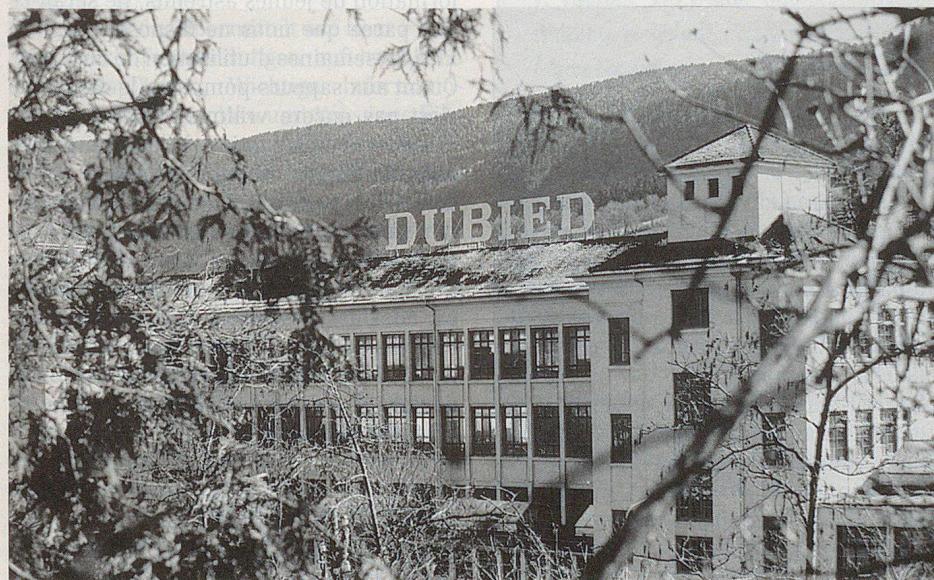
nal de la PCi et du feu. Quant à l'établissement cantonal d'assurances, il s'occupe de toute la question de la prévention et de la réparation des éventuels dégâts. Il subventionne le sauvetage et l'intervention.

Le Service cantonal gère le fonds cantonal des sapeurs-pompiers qui est alimenté par l'établissement d'assurances immobilières. C'est ce même service qui verse les subventions pour l'acquisition de matériel dans les communes.

L'instruction en question

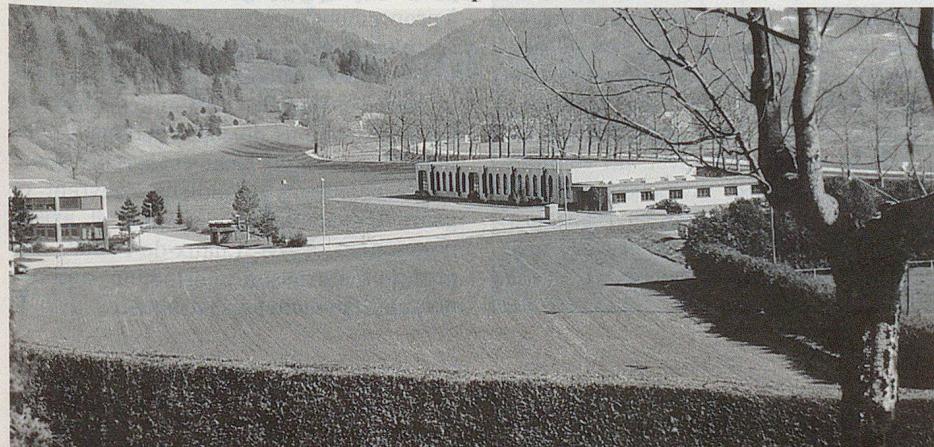
Les rapports d'incorporation ont été mis sur pied il y a maintenant deux ans, dans plusieurs communes. Ceux-ci seront dorénavant de la responsabilité des groupements.

Le canton prend la relève pour la formation, non seulement pour ceux que la loi leur impose, mais également les tâches qui incombent notamment à la commune. C'est-à-dire que le canton instruit l'échelon cantonal et communal. Les cours de répétition sont alors organisés dans les communes, mais seront supervisés par des conseillers cantonaux, sauf pour les villes qui possèdent l'infrastructure nécessaire.



Une partie des locaux vides de Dubied, responsable d'un lourd déficit d'emploi dans la région.

Le terrain où devrait se construire le centre sportif et PCi.



Où l'on reparle de Couvet

Actuellement, tous les cours se donnent à Sugiez, selon une convention établie avec le canton de Fribourg. Comme on le sait, un centre d'instruction est prévu depuis de nombreuses années dans le Val-de-Travers, à Couvet.

A la fin de l'année dernière, deux conseillers d'Etat (M. Jacot et M. Guinand) ont réuni l'ensemble des autorités du Val-de-Travers. Ces communes ont été priées de se déterminer sur leur volonté de construire le centre sportif. Rappelons que le projet, qui peut difficilement être dissocié selon Pierre Blandenier, prévoit un centre d'instruction et un centre sportif. Une réponse est attendue pour fin avril 1995. C'est à ce moment, et en cas d'acceptation que le crédit de construction sera demandé au Grand Conseil. D'ailleurs, la planification financière du canton prévoit un montant de six millions pour la construction de ce centre, mis à part celui de Fr. 500 000.– réservé à l'étude.

Pour Pierre Blandenier, il ne fait aucun doute que ce centre d'instruction est attendu non seulement pour la PCi, mais encore pour la formation des sapeurs-pompiers, cela même si les contacts avec Fribourg ont toujours été excellents.

Si ce centre se construit, le Service de PCi et du feu déménagera de ses locaux actuels de Neuchâtel à Couvet, avec armes et bagages. Finalement, la création d'un centre

d'instruction à Couvet dépend de la volonté des communes du Val-de-Travers d'entrer en matière en ce qui concerne la construction d'un centre sportif.

Le point de vue de Couvet

Charles Michel, suppléant du chef local, est en charge de la Sécurité publique de Couvet qui regroupe la PCi avec son Office communal, les sapeurs-pompiers et la police. Pour Charles Michel, ce projet est non seulement important pour la commune, mais également pour la région. «A la rigueur, déclare Charles Michel, si le centre sportif ne se faisait pas, il y aurait peut-être encore la possibilité d'utiliser des locaux existants pour abriter le Centre cantonal de PCi. C'était en tout cas la position du conseil d'Etat de l'époque.» Ce centre sportif est d'ores et déjà accepté par les autorités de Couvet. Mais il faut encore l'accord de dix conseils généraux. Leurs réponses sont attendues pour fin avril. Selon Charles Michel ce projet n'aurait jamais pu avoir d'agrément l'année dernière. Aujourd'hui, il semble

souffler un vent plutôt favorable. Il faut dire aussi que la construction elle-même ne coûterait pratiquement rien. Sur les 30 millions que coûterait le centre, il y a tout de même 24 millions de subventions, le solde se répartissant entre la commune de Couvet et les 4 millions de prêts LIM. Ce sont plutôt la répartition des frais d'exploitation pour la seule partie sportive qui pose encore problème. Ces frais représentent une quarantaine de francs par habitant. Tant la commune de Couvet que le collège régional de Fleurier, qui englobe tous les villages du district, ont besoin d'une halle de gymnastique. Un des écueils principal est le fait que les élèves du collège de Fleurier devraient faire le déplacement à Couvet (6 km).

A Couvet même, on a le sentiment que ce projet amènera quelques emplois. Les commerçants auront aussi des retombées non négligeables. Cette commune abrite maintenant quelque 3000 habitants. Même si elle s'est développée depuis quelques années, il y a encore un déficit d'emploi de l'ordre de 2000 places de travail. La déconfiture de Dubied n'a pu être

comblée. Ce projet d'envergure est donc attendu avec impatience.

Répartition du nouveau matériel

Comme cela était prévu, souligne Pierre Blandenier, le nouveau matériel sera réparti en fonction de la régionalisation.

Les moyens étant ce qu'ils sont, le canton de Neuchâtel ne peut actuellement financer la tenue d'hiver. Actuellement, quelques communes se sont équipées, à leurs frais, de tenues chaudes. Pour le reste, le canton se contentera de l'assortiment fourni par la Confédération.

Adaptation des effectifs

Selon les effectifs dits «réglementaires», il faut maintenant quelque 9000 personnes au lieu de 14 000 selon l'ancienne loi. A ce jour, le canton dispose déjà de plus de 10 000 personnes astreintes.

«Il faut aussi, souligne Pierre Blandenier, mettre ce chiffre de dix mille personnes en rapport avec le potentiel d'instruction, qui est de l'ordre de 50%. Ce qui signifie aussi que nous devrons mettre l'accent sur la formation de jeunes astreints, ne serait-ce que parce que nous ne disposons que de 17 à 20 semaines d'utilisation de Sugiez.»

Quant aux sapeurs-pompiers, le canton ne s'est pas encore vraiment déterminé sur les critères d'exemption, à l'exception bien entendu des membres des centres de secours, les professionnels ainsi qu'un certain nombre de personnes intégrées dans les corps locaux. Le problème, si problème il y a, se situe dans les petites communes. En effet, les personnes faisant partie des sapeurs-pompiers sont aussi astreintes à la PCi. Pour l'instant, souligne Pierre Blandenier, il est sage de laisser les choses telles qu'elles sont.

Zusammenfassung

rm/JM. Auch im Kanton Neuenburg geht es mit der Zivilschutzreform voran: Das entsprechende kantonale Gesetz kommt diesen Herbst vor den Grossen Rat. Maurice Jacot ist als Chef des Departements Justiz, Gesundheit und Sicherheit der zuständige Regierungsrat. Zur «Sicherheit» gehören das Militär, der Zivilschutz, die Polizei und die Feuerwehr.

Pierre Blandenier, der Chef des kantonalen Zivilschutzamtes, will eine «sanfte» Regionalisierung mit 11 «Communes directrices» und 14 weiteren Gemeinden. Die «directrices» besitzen eine schnelle Einsatzformation. Als Basis für diese Regionalisierung dient das Beispiel der Feuerwehr.

Die jetzt noch etwas stiefmütterlich behandelte Ausbildung soll durch den Bau eines kantonalen Ausbildungszentrums in Couvet verbessert werden. Ob und wann es dazu kommt, hängt von den Gemeinden im Val-de-Travers ab, die im April 1995 dem geplanten, für alle Gemeinden nutzbaren Sportzentrum – eben mit integriertem Zivilschutzzentrum – zustimmen müssen. In Couvet selbst, einer Gemeinde mit grosser Arbeitslosigkeit, wäre man um dieses auf 30 Mio. Franken veranschlagte Zentrum sehr froh.

Riassunto

rm/JM. Anche nel cantone di Neuchâtel si va avanti con la riforma della protezione civile: la legge cantonale al riguardo sarà esaminata in autunno dal Gran Consiglio. Consigliere di Stato responsabile è Maurice Jacot, capo del dipartimento di giustizia, sanità e sicurezza. Fanno parte della «sicurezza» il settore militare, la protezione civile, la polizia e i pompieri.

Pierre Blandenier, capo dell'ufficio cantonale della protezione civile, vorrebbe una regionalizzazione «graduale» con 11 «communes directrices» e altri 14 comuni. I «communes directrices» possiedono una formazione d'intervento rapido. L'istruzione, oggi ancora la parte più trascurata dell'intera istituzione, dovrebbe essere migliorata con la costruzione di un centro d'istruzione cantonale a Couvet. La realizzazione di questo centro dipende dal parere dei comuni della Val-de-Travers che nell'aprile 1995 devono decidere se approvare o no il centro sportivo previsto per l'utilizzazione da parte di tutti i comuni e con centro della protezione civile integrato. A Couvet, un comune con un alto tasso di disoccupazione, tutti sarebbero ben lieti di realizzare questo progetto per cui si prevede una spesa di 30 milioni di franchi.

Informer la population

Pour Pierre Blandenier, l'information est certes importante, mais il faut en faire lorsque l'on a quelque chose à dire. Sur le fond, il faut bien reconnaître que l'information demande des moyens financiers que l'on ne possède pas forcément. De plus, il n'y a pas de politique d'information à proprement parler.

En matière d'information, la PCi neuchâteloise s'appuie principalement sur les cours et exercices dans les communes, ainsi que les inaugurations de constructions. En général, les journaux locaux et les correspondants des deux quotidiens couvrent ce genre d'événements. De plus, il existe, notamment à La Chaux-de-Fonds, des organes internes d'information destinés plus spécialement aux astreints.